

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Nicole BONNEFOY
Pierre-Hermann MUGNIER

Conseillers départementaux
Canton Boixe-et-Manslois

MAIRIE DE AUSSAC-VADALLE
Monsieur Gérard LIOT
Maire
61 rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

Nos réf : AG/JCLB

Angoulême, le **08 DEC. 2023**

Monsieur le Maire, *Cher Gérard,*

Le Département est en charge de la répartition des bénéfices des droits de mutations à titre onéreux (DMTO). A cet égard, votre dossier a été soumis à l'appréciation des élus départementaux lors de la Commission permanente du vendredi 08 décembre 2023.

Nous avons le plaisir de vous informer que votre commune est éligible à cette dotation, avec l'attribution de la somme de **22 852,66 euros**. Cette décision sera bien entendu notifiée officiellement par les services du Conseil départemental qui vous en préciseront les modalités exactes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Nicole BONNEFOY



Pierre-Hermann MUGNIER

